

19 ET 20 OCTOBRE 2009 - LYON

2^{èmes} ateliers
nationaux de la

SOLIDARITÉ

La place des Départements dans les échanges de données



Paule LAIDEBEUR

Responsable du Pôle Pilotage et Prospective

Département du Nord – DGAS

www.ateliers-solidarite.com

Organisés par



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT



La place des Départements dans les échanges de données

- Présentation du pôle pilotage et prospective
 - **Créé en 2001, ce pôle répond à plusieurs préoccupations :**

- Permettre tant aux responsables départementaux qu'aux élus d'avoir régulièrement connaissance d'indicateurs-clé
- Elaborer des diagnostics locaux et départementaux, points d'appui des plans et schémas départementaux
- Evaluer ces plans et schémas et leur déclinaison locale
- Prendre en compte les spécificités locales tout en assurant l'équité de traitement de la population sur le département

La place des Départements dans les échanges de données

- Pour ce pilotage, 3 grands types de travaux :
 - Des tableaux de bord thématiques
 - Des analyses annuelles des populations bénéficiaires de l'une ou l'autre politique, en lien avec l'analyse des grandes données socio - démographiques du département
 - Des études ad hoc

La place des Départements dans les échanges de données

- Des règles d'utilisation et de diffusion des données précisées :
 - Tableaux de bord et études largement diffusés : élus, services, partenaires
 - Respect du secret statistique
 - Pas de diffusion de listes de personnes

La place des Départements dans les échanges de données

■ Les transmissions d'informations

■ Informations nominatives

- Inscrites dans la loi, sous forme de listes (ex. liste des assistantes maternelles agréées, bénéficiaires du RMI (avant la loi rSa))
- Autorisées par la loi, dans le cadre du secret partagé
- Transmissions plus informelles, facilitatrices du travail en partenariat (listes pour les commissions d'attribution d'aides – FSL, APA...)

La place des Départements dans les échanges de données

■ Les transmissions d'informations

■ Informations indirectement nominatives : de nombreuses demandes sont faites aux départements

- Dans le cadre de diagnostics de territoires (**SCOT**, agences d'urbanisme...)
- Dans le cadre des Analyses des Besoins Sociaux (**CCAS**)
- Pour les besoins des observatoires locaux
- Pour répondre aux demandes de statistiques nationales

La place des Départements dans les échanges de données

■ Les transmissions d'informations

- **Données statistiques** – intéressantes à citer même si elles ne concernent pas directement cet atelier :

Nombreuses sollicitations des mêmes partenaires institutionnels

↳ diagnostics de territoires

↳ montage de projets...

Exemples :

- Agréments assistants maternels délivrés par commune (ADeCAF)
- Nombre de bénéficiaires du RMI (DRTEFP, bassins d'emploi, agences d'urbanismes...)
- Bilans de santé, FSL (communes, communautés de communes, agences d'urbanisme...)
- Données transmises à la demande aux agences d'urbanisme

La place des Départements dans les échanges de données

- Les questions soulevées par ces transmissions d'informations :
 - Informations nominatives
 - Un problème de vocabulaire
 - Une question de veille déontologique
 - « Du bon usage des outils informatiques et des facilités qu'ils procurent »

La place des Départements dans les échanges de données

■ Les questions soulevées par ces transmissions d'informations :

■ Informations indirectement nominatives

- Une base « sans les noms » n'est pas forcément une base anonyme
- Une difficulté pour savoir quelle règle appliquer en terme de secret statistique
- Des chartes de bonne pratiques qui se mettent en place
- Mais une difficulté persistante à travailler ensemble sur des indicateurs pertinents

La place des Départements dans les échanges de données

- Des questions amplifiées par le développement des systèmes d'information:
 - Des informations pour qui?
 - Avec quel niveau de détail?
 - Des informations pour quoi faire?
 - Quel est l'avis de la CNIL?
 - Partage - t - on des données individuelles ou agrégées? – comment garantir l'anonymat?
 - Comment gérer le secret statistique?

La place des Départements dans les échanges de données

■ Données individuelles - trouver le bon compromis entre :

- Le souhait de connaître le mieux possible la situation des personnes concernées
et
- Le droit de ces personnes à ne pas voir l'ensemble des informations les concernant figurer dans une base de données

La place des Départements dans les échanges de données

■ Analyse des données - trouver le bon compromis entre :

- Le souhait de l'analyste de données (bases exhaustives, souplesse dans l'analyse...)

et

- La dérive possible liée à la multiplication des bases de données individuelles

La place des Départements dans les échanges de données

- **Analyse des données entre départements et instances nationales**
 - Les questions qui se posent entre niveau départemental et niveau infra départemental se posent également quant aux transmissions de données entre départements et instances de la statistique nationale

La place des Départements dans les échanges de données

■ Quelques pistes pour avancer – données nominatives

- La mise en place de comités d'éthique, de veille déontologique
- Le renforcement des liens avec la CNIL, au travers du référent
- Des lieux de veille juridique (cellule DGAS – direction juridique dans le département)
- Encadrer strictement l'édition de listes nominatives au travers des logiciels d'action sociale

La place des Départements dans les échanges de données

- **Quelques pistes pour avancer – transmissions non nominatives**
 - Réaliser un travail concerté autour des diagnostics de territoires – cf travaux du CNIS sur les indicateurs départementaux, travaux de l'ODAS.....
 - Engager des réflexions « amont » pour tout échange de données

La place des Départements dans les échanges de données

■ Deux questions pour conclure :

- Dans un contexte de délitement des liens sociaux, le « repérage des publics potentiels de l'action sociale ou médicosociale » au travers de listes ne vient-il pas répondre à une double exigence :
 - ↳ celle des institutions à ne pas être prises en défaut face à une problématique sociale ou médico-sociale potentielle ou repérée
 - ↳ celle des personnes à être protégées

La place des Départements dans les échanges de données

■ Deux questions pour conclure :

■ Ce débat sur les échanges de données ne traduit-il pas le paradoxe dans lequel le travail social se trouve aujourd'hui :

↪ entre gérer des dispositifs spécifiques

↪ et proposer une prise en charge globale de la personne?

19 ET 20 OCTOBRE 2009 - LYON

2^{èmes} ateliers
nationaux de la

SOLIDARITÉ

Merci de votre attention



Paule LAIDEBEUR

Responsable du Pôle Pilotage et Prospective
Département du Nord – DGAS

www.ateliers-solidarite.com

Organisés par



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

